



PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

**Direction départementale des territoires
de Seine-et-Marne**

Service environnement et
prévention des risques
Pôle prévention des risques
et lutte contre les nuisances

**Arrêté préfectoral 2013/DDT/SEPR n°60
mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la
commune de Meaux et les documents à consulter pour l'information des
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et
technologiques majeurs**

La préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ainsi que ses articles L.563-1 et R.563-1 à D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 août 2010 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON, sous préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er juillet 2010 nommant Monsieur Jean-Yves SOMMIER, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral 06/DAIDD/ENV n°001 du 03 février 2006 déterminant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis jour par les arrêtés préfectoraux 06/DAIDD/ENV n° 189 du 11 juillet 2006, 06/DAIDD/ENV n° 195 du 28 août 2006, 07/DAIDD/ENV n° 11 du 06 mars 2007, 07/DAIDD/ENV n° 106 du 19 novembre 2007, 2009/DDEA/SEPR n° 51 du 19 février 2009, 2009/DDEA/SEPR n° 583 du 22 octobre 2009, 2010/DDEA/SEPR n° 18 du 04 février 2010, 2010/DDEA/SEPR n° 127 du 12 mai 2010, 2010/DDT/SEPR n° 430 du 24 décembre 2010, 2011/DDT/SEPR n° 17 du 11 avril 2011, 2011/DDT/SEPR n° 234 du 13 mai 2011, 2011/DDT/SEPR n° 444 du 17 novembre 2011, 2011/DDT/SEPR n° 480 du 08 décembre 2011, 2012/DDT/SEPR n°485 du 22 août 2012, 2012/DDT/SEPR n°587 du 06 novembre 2012 et 2013/DDT/SEPR n°07 du 04 février 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR n°231 du 02 mai 2012 complétant l'arrêté préfectoral 2010/DDEA/SEPR n°023 du 04 février 2010 mettant à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Meaux et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13/PCAD/15 du 22 janvier 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SOMMIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT l'arrêté préfectoral n° 13 DCSE IC 017 du 12 février 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement BASF HEALTH AND CARE PRODUCT FRANCE SES (ex COGNIS) sur le territoire des communes de Meaux, Fulbaines et Trilport ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

ARRÊTE

Article 1er

La commune de Meaux est exposée aux risques naturels d'inondation, technologiques et de sismicité très faible. Les dossiers communaux d'information annexés à l'arrêté préfectoral 2010/DDEA/SEPR n°023 du 04 février 2010 complété par l'arrêté préfectoral 2012/DDT/SEPR n°231 du 02 mai 2012 sont remplacés par le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Article 2

Les arrêtés ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la commune de Meaux sont :

- les arrêtés ministériels des 11 janvier 1983, 16 mai 1983, 20 juillet 1983, 20 août 1993, 12 avril 1994, 06 février 1995 et 1er août 2002 pour le risque inondations et coulées de boues ;
- les arrêtés ministériels des 20 octobre 1992 et 16 août 1993 pour le risque mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ;

- l'arrêté ministériel du 11 janvier 2005 pour le risque mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ;
- l'arrêté ministériel du 29 décembre 1999 pour le risque inondations coulées de boues et mouvements de terrain ;

La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est également consultable sur le site internet www.prim.net.

Article 3

Les éléments nécessaires aux vendeurs et aux bailleurs pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques utiles à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'information comprend :

- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité des risques auxquels la commune est exposée et mentionnant les documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- une carte départementale spécifique au risque sismique ;
- un document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation.
- un document cartographique délimitant le périmètre d'étude du risque technologique.

Article 4

Le dossier communal d'information visé à l'article 3 et annexé au présent arrêté ainsi que les documents de référence mentionnés dans la fiche synthétique, sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Meaux, en sous-préfecture de Meaux et à la préfecture de Seine-et-Marne.

Article 5

Le dossier communal d'information et les documents de référence visée à l'article 4 sont mis à jour en fonction de l'évolution des éléments nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques.

Article 6

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Meaux et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Meaux.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien.

Il est également accessible sur le site Internet de la direction départementale des territoires : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr> – rubrique « Risques ».

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et le maire de la commune de Meaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie sera adressée à :

- Mme la préfète de Seine-et-Marne
- M. le sous-préfet de Meaux
- M. le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Melun, le 18 mars 2013

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

signé

Jean-Yves SOMMIER

Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

(établie en application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers)

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2012/DDT/SEPR n°231 du 02 mai 2012 complété le 18 mars 2013

Commune : **MEAUX (77100) - Code Insee 77284**

1. Risques naturels

1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) *

► Inondation : ☐ Aucun ☐ Prescrit ☐ Appliqué par anticipation ☒ Approuvé

(Arrêté préfectoral 07 DAIDD ENV n°091 du 16 juillet 2007 du PPRI de la vallée de la Marne de Poincy à Villenoy)

Prescription de travaux dans le PPR ☒ oui ☐ non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

- La notice de présentation et le règlement du PPRI de la vallée de la Marne
- La carte des aléas du PPRI de la vallée de la Marne (planches 4S/8 et 4N/8) au 1/5000ème
- Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la vallée de la Marne (planche 4S/8 et 4N/8) au 1/5000ème

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► PSS (valant PPR) : ☒ Aucun ☐ Approuvé en date du

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-

Les risques suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque
 Zone Inondable	☒	Inondation	Débordement d'un cours d'eau

► Mouvements de terrain : ☒ Aucun ☐ Prescrit ☐ Appliqué par anticipation ☐ Approuvé en date du

Prescription de travaux dans le PPR ☐ oui ☐ non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

► Retrait-gonflement des argiles : www.georisques.gouv.fr

Les risques suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque
 Mouvement de terrains	☐	Cavités souterraines et dissolution du gypse	Effondrements et affaissements (carrières)
	☐	Retrait-gonflement des argiles	Retrait en période de sécheresse et gonflement au retour des pluies

1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

		Nature du risque	Caractérisation du risque
 Séisme	☒	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 oct 2010) ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

1- c / Prise en compte du risque radon

 Radon		Nature du risque	Caractérisation du risque
	☒	Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon ☒ 1 ☐ 2 ☐ 3

2. Risques technologiques

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) *

☐ Aucun

	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet surpression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
 Risques technologiques	Ets BASF HEALTH and CARE PRODUCTS FRANCE SAS	☐	☒	12/02/13	☒	☒	☒	☒
		☐	☐		☐	☐	☐	☐
		☐	☐		☐	☐	☐	☐

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-r293.html

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : arrêté, plan de zonage et règlement du PPR

3. Pollution des sols

 SIS		Nature du risque	Caractérisation du risque
	☐	Pollution des sols	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui ☐ Non ☒

4. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site portail : www.georisques.gouv.fr

5. Pièces jointes - Cartographie (extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus)

- Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)
- Document cartographique délimitant le périmètre d'exposition aux risques technologiques (1 format A4)
- Carte départementale spécifique au risque sismique (1 format A4)